

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

N° 015.B- 17/12/08

SOLVANT MEPSTHANE

Page 1/5

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Désignation du produit : SOLVANT MEPSTHANE

Fournisseur : MEPLE

Types d'utilisation : **Liquide incolore pour nettoyage des outils et dilution éventuelle du MEPSTHANE R.**

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Nature chimique : Préparation liquide solvant

Composants contribuant au danger :

- Méthyléthylcétone : N°CEE : 201-159-0
N°CAS : 78-93-3
Concentration > 25%
Symboles : F – Xi
Phrases R : 11-26-66-67
- Solvant naphta aromatique léger : N°CEE : 265-199-0
N°CAS : 64742-95-6
Concentration < 25%
Symboles : XN – N
Phrases R : 37-51/53-65-66-67

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Produit classé dangereux au sens de la Directive 1999/45/CE.

Principaux dangers pour l'homme : Irritant Xi

Dangers physiques et chimiques : Facilement inflammable F

R11 Facilement inflammable

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R36 Nocif – Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer somnolence et vertige.

Risques spécifiques : Irritant pour les yeux et par inhalation.



F - Facilement inflammable



Xi - Irritant

4 - PREMIERS SECOURS :

En cas d'exposition par inhalation : Amener à l'air frais. Si la personne ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin ou hospitaliser.

En cas de projection ou de contact avec les yeux : NE PAS ATTENDRE. Lavage abondant à l'eau pendant 15 mn. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas de projection ou de contact avec la peau : Oter les vêtements souillés ou éclaboussés. Laver à l'eau et au savon si disponible pendant 10 minutes. Consulter immédiatement un médecin ou hospitaliser.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau si la personne est consciente. Si la personne ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin ou hospitaliser.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

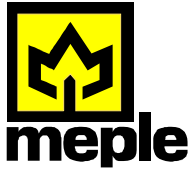
Dangers spécifiques : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Moyens d'extinction : Pulvérisation d'eau. Poudre, dioxyde de carbone.

Equipements de protection : Vêtement complet de protection et appareil respiratoire autonome.

Protection de l'environnement : Attention aux rejets accidentels induits par les moyens d'extinction d'incendie.





FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

N° 015.B- 17/12/08

SOLVANT MEPSTHANE

Page 2/5

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précautions individuelles : S'assurer que le personnel d'interventions porte les protections individuelles appropriées (voir chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux et rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes de nettoyage :

- Récupération :

Eviter l'étalement du produit et l'écoulement à l'égout ni en milieu naturel. Récupérer le maximum de produit et de reliquat par pompage, ou absorption avec des matières non combustibles (terre, sable,...)

- Elimination :

Faire détruire par des sociétés spécialisées.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

7.1 Manipulation :

Mesures techniques : Eviter le contact avec les yeux ou la peau. Eviter l'inhalation des vapeurs. Ventilation sur le poste de travail. Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail.

Précautions : Manipuler en évitant toutes projections lors des prélèvements et des dilutions. Utiliser au maximum des systèmes automatiques de prélèvement. Ne pas utiliser d'air ou d'oxygène comprimés pour le transvasement.

Conseils d'utilisation : Ne pas manipuler à proximité de produits oxydants. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Stockage :

Mesures techniques : Prévoir une cuve de rétention. Refermer correctement le récipient après usage.

Conditions de stockage :

-Recommandées :

Stocker dans des locaux ventilés et tempérés, à l'abri de toutes sources d'ignition et de chaleur et des matières incompatibles.

-à éviter :

Tenir à l'écart des agents oxydants.

Matériaux d'emballage : Polypropylène, acier ordinaire et inoxydable.

Matières incompatibles : Les oxydants (formation de peroxydes instables).

Installations classées : Préparation relevant de la législation sur les installations classées. N° rubrique ICPE : 14321 (liquides inflammables).

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

Mesures d'ordre technique : Ventilation sur le poste de travail. Poste d'eau, fontaine oculaire, et couverture anti-feu sur le poste de travail. Prendre des précautions contre l'électricité statique.

Paramètres de contrôle

- Valeurs limites d'exposition au lieu de travail :

VLE 15 minutes = 300 ppm ou 900 mg/m³ (méthyléthylcétone)

- Valeurs moyennes d'exposition au lieu de travail :

VME (8h) : 200 ppm ou 600 mg/m³ (méthyléthylcétone)

VME (8h) : 100 mg / m³ (solvant naphtha aromatique léger)

Protection individuelle respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension en dessous d'un seuil acceptable, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en place. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'ébullition > 65°C) conforme à la norme EN141.

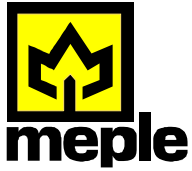
Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous pression approprié.

Protection des mains : Dans les cas où la possibilité de contact manuel avec le produit, une protection adaptée peut être assurée par le port de gants normalisés (EN374). En caoutchouc butyle (épaisseur de 0.5 mm, temps de pénétration supérieure à 60 minutes) pour une protection à long terme. L'adaptabilité et la durabilité d'un gant dépend de son usage (fréquence et durée du contact, résistance chimique de la matière, de l'épaisseur), de la dextérité. Les gants contaminés doivent être remplacés.

Protection des yeux : Lunettes de protection. (EN 166)

Protection du corps : Modèle standard de vêtements de travail. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques.





FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

N° 015.B- 17/12/08

SOLVANT MEPSTHANE

Page 3/5

9 - PROPRIETES PHYSIQUES :

Etat physique à 20°C :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Caractéristique
Point d'éclair :	< 10°C
Température d'auto-inflammation :	> 200°C
Valeur du pH :	Non applicable
Pression de vapeur :	
Masse volumique :	0.818 g/cm ³ ± 0.005
Solubilité dans l'eau :	Solvants, eau.

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Température de décomposition > 300°C. Voir ch. 6, 7 et 8

Matières à éviter : bases et acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Aucun.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Inhalation :

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritant pour les voies respiratoires.

CL 50 (inhalation / rat / 4heures) : > 20mg/l (méthyléthylcétone).

Contact avec les yeux : Irritant en cas de contact direct, sensation de brûlure.

Contact avec la peau : Le contact répété peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Des contacts fréquents et prolongés peuvent entraîner une irritation de la peau et un risque de dermatoses.

DL 50 (dermale / lapin) : > 2000 mg/kg (méthyléthylcétone)

DL 50 (dermale / lapin) : > 2000 mg/kg (solvant naphta aromatique léger).

Ingestion : Troubles digestifs, effets indésirables liés à l'inhalation, nausées vomissements, maux de tête, convulsions précurseurs de graves troubles neurologiques. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).

DL 50 (orale / rat) : > 2000mg/kg (méthyléthylcétone).

DL 50 (orale / rat) : > 4000mg/kg (solvant naphta aromatique léger).

Maladies professionnelles :

Tableau 84 : solvants organiques liquides.

12 - INFORMATION ECOLOGIQUES :

Mobilité :

Air : Le produit s'oxyde rapidement dans l'air.

Sol : Le produit est soluble dans l'eau et peut s'infiltrer dans le sol.

Eau : Le produit est soluble dans l'eau

Persistance / dégradabilité : Le produit est biodégradable.

Bioaccumulation : Potentiellement peu bioaccumulable.

Toxicité aiguë :

Poissons : CL50/48h/ leuciscus idus : > 100 mg / l (méthyléthylcétone)

CL50/96h : 1 à 10 mg / l (solvant naphta aromatique léger)

Daphnies : CL50/48h/ daphnia magna : > 1000 mg / l (méthyléthylcétone)

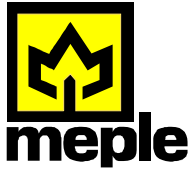
CL50/48h/ daphnia magna : 1 à 10 mg / l (solvant naphta aromatique léger)

Algues : CL50/96h : > 1000 mg / l (méthyléthylcétone)

CL50/72h : 1 à 10 mg / l (solvant naphta aromatique léger)

Traitement des eaux résiduaires : Pratiquement non toxique pour les organismes dans les installations de traitement des eaux résiduaires.





FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

N° 015.B- 17/12/08

SOLVANT MEPSTHANE

Page 4/5

13 - CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION :

Elimination du produit : Se conformer à la législation en vigueur concernant les rejets. Ne pas jeter les résidus à l'égout ou en milieu naturel. Faire traiter les quantités importantes de produit par une société spécialisée.

Elimination des emballages : Se conformer à la législation en vigueur. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Vider complètement le récipient. Après vidange, dégazage dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Envoyer au récupérateur de fûts ou de métaux. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Nomenclature déchets : N° de code : 14 06 03, déchets contenant des solvants (Décret n°2002-540 du 18/04/02).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS :

N° ONU : 1193

- Transport maritime (IMDG) :

Classe / groupe d'emballage : 3 / II

Page : 3226

Etiquette : liquide inflammable

Polluant marin : non

Nom du produit : Solvant Mepsthane

- Transport par route ou chemin de fer (ADR/RID) :

Classe / groupe d'emballage : 3 / II

Classification : F1

Etiquette de danger : n°3

N° d'identification danger : 33

Nom du produit ADR/RID : Solvant Mepsthane

- Transport aérien (ICAO/IATA) :

Classe / groupe d'emballage : 3 / II

Etiquette : Liquide inflammable

Nom du produit ICAO : Solvant Mepsthane

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Dénomination CE : Méthyléthylcétone.

Classification CE : Facilement inflammable – Irritant.

Etiquetage CE

- Symbole CE : F – Xi

- Phrases de risque :

R 11 Facilement inflammable.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R65 Nocif – Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertige.

- Conseils de prudence :

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

S23 Ne pas respirer les vapeurs

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec l'eau et consulter un spécialiste.

S28 Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec l'eau.

S33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S 36/37/39 Porter un vêtement approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Réglementation Française :

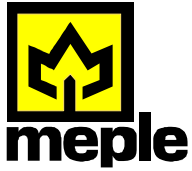
- Protection des travailleurs :

- Maladies à caractère professionnel : articles L461 et R461 du code de la sécurité sociale.

- Travaux interdits : articles L234 et R234 du code de travail.

- Hygiène et sécurité : articles L232 et L233 du code de travail.





FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

N° 015.B- 17/12/08

SOLVANT MEPSTHANE

Page 5/5

- Aération et assainissement des locaux : articles R232 du code du travail.

- Protection de l'environnement :

- Installations classées : Loi 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, articles L511 et L512 du code de l'environnement.

- Substances dangereuses : arrêté du 20.04.94, modifié par arrêté du 27.06.2000

- Déchets : loi n°75-633 du 15.07.75, décret n°77-974 du 19.08.1977, instruction technique du 22.01.80 sur les déchets industriels.

- Rejets : loi n°76-663 du 19.07.76, arrêté du 02.02.1998 modifié par arrêté du 29.05.2000 et du 03.08.2001

16 - AUTRES INFORMATIONS :

- Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE modifiée par la directive 2001/58/CE, à la directive européenne 1999/45/CE, et aux arrêtés français du 09/11/2004. Ce document a été élaboré en prenant en compte les informations des fiches de données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.

- Voir également les fiches INRS n°14 (n-butanone) et n°96 (essences spéciales).

- Produit réservé à un usage exclusivement professionnel.

- Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel des connaissances de nos fournisseurs sur le produit et ont pour objet la description du produit aux regards des exigences dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Ces renseignements ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit.

Certifié ISO 9001 : 2000 par



MEPLE SA - SIEGE SOCIAL : Z.I. DU MOULIN - C.D.7 - B.P. 162 - 76410 TOURVILLE LA RIVIERE - FRANCE - TEL : +33 (0)2 35 81 82 82

FAX : +33 (0)2 35 81 81 77 - Internet : www.meple.com - e.mail : meple@meple.com

SA AU CAPITAL DE 9 000 000 € - RCS : ELBEUF B 389 225 681 - APE : 268 C - N°TVA : FR 76 389 225 681

